

Conditions générales de vente

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison s'appliquent à nos offres et à l'exécution des commandes. Elles sont valables aussi longtemps qu'autre chose ne sera pas expressément convenu. Les conditions d'achat proposées par nos clients qui sont contraires aux présentes conditions de vente et de livraison, ne seront notamment valables qu'après avoir reçu notre approbation écrite.

2. Validité des offres

Les prix et dates mentionnés dans nos offres ne sont valables que si acceptés immédiatement ou si les commandes ont lieu pendant le délai d'option éventuel. Nous ne sommes liés à une commande que si nous la confirmons par écrit. Les données ne peuvent pas être communiquées à des tiers.

3. Prix

Ils s'entendent départ usine, sans emballage. Un intérêt moratoire de 5% pourra être perçu pour les retards de paiement dépassant 30 jours.

4. Paiements

Ils doivent être effectués dans les 30 jours suivant la date de la facture, nets, en francs suisses, sans aucune déduction.

5. Exécution

Les commandes doivent être accompagnées de dessins détaillés indiquant les dimensions et les tolérances, d'instructions éventuelles en matière d'exécution et de vérification, ainsi que de modèles, dans la mesure du possible. L'exécution sera conforme à cette documentation. Sur demande, il sera fourni des échantillons types, mais la fabrication de série sera continuée. Les modifications ultérieures des dessins - pour autant qu'il soit possible d'en tenir compte - seront à la charge du client.

6. Quantité livrée

Selon les résultats de la fabrication nous nous réservons le droit de livrer 5% de plus ou de moins que la quantité commandée.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison s'entendent départ usine et dépendent de l'arrivée ponctuel de la matière première. Le dépassement des délais de livraison ne donne ni le droit d'annuler une commande, ni celui de présenter une demande en dommages-intérêts. Les commandes sur appel doivent être faites de telle manière que la dernière livraison puisse avoir lieu au plus tard 12 mois après le jour de la commande. Passé cette date, il sera compté des frais d'entreposage et des intérêts de un pour-cent par mois.

8. Emballage

Il est facturé au prix de revient.

9 Expédition

La remise de la marchandise à la gare d'expédition ou à un transporteur se fait aux risques du client. Il en va de même si la livraison a lieu franco destinataire.

10. Outillage

Les outils et installations qui sont nécessaires à l'exécution de la commande demeurent notre propriété exclusive, même si facturés entièrement ou partiellement au client. Les frais d'outillage occasionnés par des modifications de dessin sont à la charge du client. Si aucune nouvelle commande n'est passée dans les 10 ans, l'outillage peut être détruit.

11. Garantie

11.1. Les réclamations pour cause de défaut doivent être présentées par écrit de façon détaillée et accompagnée d'échantillons justificatifs dans les quinze jours qui suivent la réception de la livraison. Ces dernières s'appliquent pour autant que la traçabilité soit établie selon notre bulletin de livraison correspondant.

11.2. Les pièces défectueuses doivent être renvoyées dans l'état où nous les avons livrées. Si une réclamation est justifiée, nous offrons soit de remplacer gratuitement la marchandise, soit une note de crédit, à notre choix.

11.3. Seul le paiement des pièces concernées par la réclamation peut être

différé. Lors de l'exécution des commandes basées sur des modèles ou sur des plans, nous n'assumons aucune responsabilité au cas où des tiers seraient lésés en matière de propriété intellectuelle.

11.4. Est exclue toute autre prétention du client fondée sur une marchandise défectueuse, notamment des dommages et intérêts et la résiliation du contrat.

11.5. Sont exclus de la garantie les dommages dus à l'usure naturelle, à des travaux de construction et de montage défectueux ainsi qu'à d'autres causes ne nous étant point imputables. Les frais qui en résultent sont à la charge du client.

11.6. La garantie cesse si le client ou des tiers effectuent des modifications des pièces livrées, sans notre accord écrit, de même que si le client ne prend pas immédiatement les mesures appropriées pour éviter que le dommage ne s'aggrave et pour nous permettre de remédier aux défauts.

11.7. Nos obligations de garantie cessent automatiquement lorsque le client donne ou revend à son tour la marchandise livrée. Elles cessent également aussitôt que la marchandise quitte le pays dans lequel le client est domicilié. Des exceptions ne sont valables que si nous avons donné notre accord écrit.

11.8. Cet engagement n'est valable que si le client observe ponctuellement les conditions de paiement.

12. Compétence judiciaire

Seul le droit suisse est applicable en cas de litige. La juridiction compétente est celle du domicile de l'entreprise qui effectue la livraison.

13. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales de vente et de livraison entrent immédiatement en vigueur et remplacent les conditions valables jusqu'ici.